

GAZETTE DES TRIBUNAUX.

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

Le prix d'abonnement est de 17 fr. pour trois mois, 34 fr. pour six mois, et 68 fr. pour l'année. — On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL, QUAI AUX FLEURS, N° 11; chez M^{me} V^e CHARLES-BÉCHET, quai des Augustins, N° 57; PICHON et DIDIER, même quai, N° 47; HOUDAILLE et VENIGER, rue du Coq-St.-Honoré, N° 6; et dans les départemens, chez les Libraires, et aux bureaux de Poste. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

JUSTICE CRIMINELLE.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 23 avril.

(Présidence de M. Dupuy.)

Service en l'honneur du duc de Berri. — Effigie du duc de Bordeaux, salué du titre de Henri V. — Complot et attentat tendant à renverser le gouvernement. — Exposition de Symboles destinés à troubler la paix publique.

Le curé de Saint-Roch fut prié, dès le 4 février, de célébrer le 14 du même mois un service funèbre pour la mémoire du duc de Berri. Il y consentit, pourvu toutefois qu'il n'y eût rien qui pût choquer les opinions, et il renvoya la personne qui sollicitait cette cérémonie à M. Ledoux, prêtre directeur des convois. On fit prix pour un service de première classe, mais sans armoiries ni décorations. Deux ou trois individus devaient, à ce qu'il paraît, en supporter les frais.

Dès le 12 la *Quotidienne* annonce le service; le ministre de l'intérieur en donne avis au préfet de police, en le prévenant qu'il était informé que cette cérémonie pourrait être une cause de troubles, et en l'invitant à prendre les mesures de police qu'il jugerait convenable. Le ministre des cultes eut alors une entrevue avec l'archevêque de Paris, qui promit d'user de toute son influence pour que cette cérémonie ne troublât pas le repos public. Enfin le ministre des cultes arrêta avec le curé de Saint-Roch que le service n'aurait pas lieu, et l'archevêque envoya M. Desjardins, son vicaire-général, à ce même curé, pour lui faire sentir tout le danger qu'il y aurait à mettre de l'appareil dans cette cérémonie; le curé lui déclara qu'il avait pris un parti beaucoup plus prudent, celui de ne célébrer aucun service, et le lendemain il fit annoncer cette résolution aux curés curieux; je n'ai pu distinguer s'il y avait quelqu'un en uniforme de garde national. — D. A quel moment a été placée la lithographie? — R. L'absoute était presque finie. — D. Combien y avait-il de personnes? — R. Trente personnes environ. — D. Savez-vous si la couronne a été rapprochée de la lithographie? — R. Non, Monsieur, je ne l'ai pas vu. La couronne était sur le milieu, et il me semble difficile, à moins de l'avoir soutenue avec une épingle, qu'elle eût pu être placée au-dessus de la lithographie.

M. Magnien, rappelé pour s'expliquer sur ce fait déclare que la lithographie était attachée perpendiculairement à la tête du catafalque, et que la couronne quoique placée sur la représentation, ne pouvait être précisément au-dessus du portrait, que seulement elle l'avoi-

sinait.

Une discussion s'engage entre les témoins et M. Balthazar, et il en résulte que la couronne ne pouvait être placée directement au-dessus du portrait.

M. Gelin: Je demande à faire une observation: je dois dire toute la vérité; j'ai la conviction intime qu'on a cherché à insinuer à des témoins, qu'il y avait beaucoup de drapeaux blancs dans l'église, j'ai même entendu dans la salle où nous sommes, un des témoins dire, qu'il avait vu beaucoup de drapeaux, il n'y en avait pas un.

M. le président: L'instruction n'a produit aucun résultat à ce sujet, il n'en est pas question dans l'accusation.

M. Durouchoux: M. Baude, préfet de police, a dit lui-même à la tribune, qu'il n'y avait eu aucun drapeau.

M. Delapalme: L'instruction a écarté ces faits.

M. Braud, commissaire de police, est introduit.

M. Guillemin: J'ai lu dans un procès-verbal signé par le témoin qu'il avait laissé entrer le peuple disposé à tout détruire. Je demanderais pourquoi il n'a pas employé la force pour protéger le presbytère?

M. le président: M. Braud n'a pas de compte à vous rendre.

M. Braud raconte succinctement ce qui s'est passé dans la sacristie, et s'en réfère aux quinze ou vingt procès-verbaux qu'il a rédigés. J'ai entendu entre autres propos, ajoute-t-il, une femme dire qu'il fallait du courage.

M. Valérius, vivement: C'était mon épouse.

M. Beauregard, rédacteur de la Gazette de France: MM. Valérius et Durouchoux sont venus aux bureaux

Roch, disaient aux personnes qui arrivaient que le service était transporté à Saint-Germain-l'Auxerrois. Ainsi toutes les précautions avaient été prises pour faire refluer dans cette dernière église tous ceux que les annonces des jours précédents avaient pu attirer à Saint-Roch.

Ce n'est pas tout: le 14 février, vers 9 heures du matin, le sieur Delort, charbonnier, fut abordé par un inconnu qui lui remit sur la place, située entre la rue du Coq Saint-Honoré et celle de la Bibliothèque, un certain nombre de lettres pour qu'il les distribuât à ses camarades sur les ports. Ces lettres contenaient l'invitation aux charbonniers d'assister au service funèbre de Saint-Roch, et l'on y qualifiait le duc de Bordeaux de Henri V. Ces invitations faites au nom des membres de la commission, furent sans résultat par suite des mesures que prit un inspecteur pour en empêcher l'effet. Aucun des charbonniers ne se rendit au service.

Enfin l'heure de la cérémonie arrive, et l'église est remplie d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on remarque une vingtaine d'élèves de l'école de Saint-Cyr en uniforme; M. Valérius n'y manquait pas, il était en uniforme de garde national, MM. Durouchoux et Boblet y assistaient également dans le même costume; tous trois avaient des crêpes au bras, et leurs bonnets étaient sans cocarde. Valérius donnait les ordres; Durouchoux le secondait.

Une quête eut lieu selon l'usage; elle fut faite par trois dames en noir; c'étaient la dame Valérius, accompagnée de son mari, la veuve Geneval, accompagnée de Boblet, et la dame Gelin, accompagnée par Maigret, élève de Saint-Cyr, sur l'invitation que Valérius fit à ce jeune homme. On annonçait que c'était pour une pauvre famille ou des pauvres familles qu'elle se faisait; mais le bruit circulait que c'était pour les blessés de la garde royale; on entendit même quelqu'un dire en donnant 10 fr.: *Voilà pour la garde de Char-*

rien n'était préparé à l'avance; et que l'idée d'apposer une lithographie a été instantanée.

M. Deschamps, garde national, courtier de commerce, dépose en ces termes: « Le 14, je traversais à dix heures et demie la place du Louvre; je vis un grand nombre de voitures: je crus que c'était un mariage, et par curiosité, je me dis: il faut que j'entre pour voir si la mariée est jolie. (On rit.) Je pénétrai dans l'église, on y chantait la messe du Saint-Sacrement qu'on expose toujours pendant le carnaval. (Hilarité prolongée.) Après on se mit à chanter le *Domine salvum* d'une manière toute discordante; plusieurs voix crièrent, *Silence! Silence!* Quand on arriva à la fin, je n'ai pas entendu le *Philippum*, ça m'a semblé tout drôle. Alors je m'adressai à un Monsieur qui était à côté de moi, et je lui demandai dans quel but on célébrait la cérémonie? — C'est un service pour la mémoire de Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Berri; cette cérémonie est pour Sa Majesté Henri V; êtes-vous des nôtres? — Il s'était mépris à cause de mon habit noir qui tirait sur le deuil. Je lui répondis: moi, je suis pour tout le monde. (On rit de nouveau.)

Après j'aperçus un gros monsieur, c'est M. Valérius que voilà; il était très-pressé, il allait et venait, on se le montrait au doigt; les dames se touchaient le coude, et disaient, le voilà, le voilà. (Ici la déposition du témoin, qui par les inflexions variées de sa voix et par ses gestes, tâche de rendre la scène qui s'est passée, est interrompue par une bruyante hilarité.)

Le silence étant rétabli, le témoin continue: Il vint un autre monsieur qui me pria de me mettre dans les chaises. J'aime autant rester debout, lui répondis-je; je vis alors une autre personne, M. Durouchoux, qui donnait des ordres et était très-pressé, je me dis, en les regardant faire: Oh! oh! ce sont de grands chefs. (Rire nouveau.)

Ma tête commençait à travailler. A quoi, me disais-je, ça sert-il donc tout cela? Qu'est-ce que ça veut dire, après qu'on a tant de sang a été répandu? (car moi aussi j'ai été blessé en juillet), quoi! en face du Louvre on vient insulter aux tombes de ceux qui sont morts. Ma foi il faut convenir que ces Messieurs ne se gênent pas. Ma tête se monta, et comme je portais un ruban tricolore que j'avais pas quitté depuis le mois de juillet, et que je mettais en dessous parce qu'il était un peu sale, je le montrai, et je dis: « Ah! Ah! Messieurs les carlistes, vous voulez faire de l'opposition! Eh bien! moi aussi je vais vous

béni et couronné l'image de Henri V. Ces récits exaspérèrent les esprits; on accourut dans l'église.

D'un autre côté, des gardes nationaux de la 9^e légion de service au poste des Tuileries, avaient été témoins d'une partie de la cérémonie; il avaient entendu des hommes qui paraissaient d'anciens officiers, dire en sortant: *Ce n'est pas tout de prier, il faut agir.* Ils avaient raconté ce qu'ils avaient vu à leurs camarades. Le sieur Colombel, sergent, avec huit ou dix autres grenadiers, se rendirent d'eux-mêmes à l'église. Alors la foule assiégeait la porte de la sacristie, qui n'était défendue que par un sergent de la garde nationale, et dans laquelle s'étaient réfugiés les quêtuses ainsi que Valérius, Durouchoux et Boblet. Les gardes nationaux du poste des Tuileries y pénétrèrent. Le sieur Colombel demanda, notamment à Valérius, s'il servait deux rois. Il répondit « qu'il avait des obligations au duc de Berri et à sa famille, et qu'il était pour la légitimité. » Suivant un témoin, il aurait dit même qu'il servait Henri V. De son côté, la femme Valérius s'écria: « A la vie, à la mort pour la légitimité, quand il faudrait porter ma tête sur un échafaud! Il faut vaincre ou mourir; ce n'est pas assez de prier! » Le sieur Colombel, dans son indignation, voulut arracher les épaulettes de Valérius; mais il fut retenu par un officier de la 10^e légion.

Le commissaire de police du quartier arriva vers une heure et demie; il fit fermer les portes de l'église, prit connaissance de ce qui s'était passé, et fit conduire à son bureau Valérius, Boblet et Durouchoux, qui furent escortés par les gardes nationaux. Ceux-ci les protégèrent contre l'exaspération du peuple qui se porta sur la maison de Valérius, où il commit des dégâts. On vit aussi des gardes nationaux offrir obligeamment le bras à deux ou trois vieilles femmes, loueuses de chaises ou employées au menu détail du matériel de l'église, et le peuple applaudissait de bon cœur à l'attention de ceux qui s'efforçaient en vain de calmer le bruit et avait si peu apparence de complot que les personnes qui étaient présentes ont improuvé l'apposition de cette lithographie, et qu'elles se sont retirées précipitamment.

M. Magnien: C'est moi qui ai pris le bras de M. Valérius et l'ai conduit vers le catafalque; tout ce qui s'est passé me fait croire que M. Valérius n'était pas près du catafalque lorsque la lithographie a été placée. On ne m'a pas retiré la lithographie des mains; c'est moi qui l'ai détachée et remise à M. Valérius.

M^{me} Gelin: M. Valérius était à la porte de l'église depuis la quête et pendant l'absoute, ensuite il est allé avec moi à la sacristie; je ne me suis pas séparée de lui.

M. Magnien: La lithographie n'a été posée qu'après l'absoute.

M^e Flayolle, avocat de Boblet: M. Boblet n'est-il pas resté constamment avec M^{me} Gelin pendant qu'on posait la gravure?

M^{me} Gelin: C'est vrai.

M. Gelin s'avance et dit: Je puis expliquer cette partie de la cause. J'ai vu placer la lithographie, et je n'ai vu ni M. Boblet, ni M. Valérius, ni M. Durouchoux.

M. Lebrun: Arrivé le 14 février à Saint-Roch, je vis un papier qui portait: Ici des messes basses seront célébrées pour le duc de Berri; la grande cérémonie aura lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois; j'y allai; j'entendis un jeune homme qui était menacé, il répondit: Vous êtes des lâches; Quand on tuait les Suisses au Louvre vous vous cachiez. On lui donna un coup de parapluie. Je pris fait et cause pour lui. J'ai vu poser la lithographie. Cela fit du tumulte, j'en témoignai mon mécontentement à M. Valérius; je lui dis qu'il venait pour faire du scandale. Il me répondit que ce n'était pas le lieu de discuter. C'est après ce moment là que l'arrestation de ces Messieurs eut lieu. Je n'ai pas vu M. Valérius lorsque le jeune homme a posé la lithographie.

M. Harlet: Un monsieur décoré me dit à Saint-Germain-l'Auxerrois: « C'est un service pour S. M. Henri V. » Je lui demandai: Il y a donc une majesté appelée Henri V? Il me regarda par dessus l'épaule. J'ai entendu chanter *Domine salvum fac regem*.

M^e Berryer: On ne chantait pas *Domine salvum fac regem* à un service funèbre.

Le témoin: C'était une bande de personnes placées près de la grille, et toutes se sont mises à chanter. Le clergé y était, mais il ne chantait pas. Il y avait dans ce chant une grande affectation; ensuite un jeune homme a placé la lithographie. J'ai dit alors qu'ils étaient

qui avez fait les honneurs de la cérémonie?—Oui, Monsieur.

D. Dans cette situation, il était difficile que vous n'avez pas aperçu tout ce qui s'est passé. N'avez-vous pas vu attacher au catafalque des emblèmes de nature à exciter l'esprit de rébellion?—R. Non.—D. N'avez-vous pas vu attacher au catafalque des croix de Saint-Louis à une des extrémités du catafalque on pensa qu'il serait bien d'en attacher une à l'autre extrémité. On en emprunta une à un Monsieur qui se trouvait là.

D. Quand la couronne d'immortelles a-t-elle été placée sur le catafalque?—R. A la fin du service.—D. Vous avez quêté?—R. J'accompagnais mon épouse qui quêtait. Après la quête, plusieurs personnes dirent qu'en raison de la foule immense qui remplissait l'église, elles n'avaient pu déposer leur offrande. C'est ce qui détermina à placer deux quêtes à la porte de l'église. Je n'ai pas vu poser cette lithographie que le Journal de Paris, qui assurait l'avoir vue, a transformée en buste couronné, entouré de drapeaux blancs.—D. Si vous n'avez pas vu cette lithographie avant qu'elle ne fût placée, l'avez-vous vue après qu'elle a été attachée au catafalque?—R. Je rentrai à la sacristie lorsque j'appris qu'un élève de Saint-Cyr avait placé une lithographie sur le catafalque. Un des élèves de cette école se trouvait là; je lui demandai si c'était lui qui avait placé cette lithographie. Il me répondit que non. « Si ce n'est pas vous, lui dis-je alors, dites à celui qui l'a placée qu'il a commis une imprudence. » Je n'aurais pas cru, au reste, que Louvel avait autant de partisans qu'il y avait dans l'église de personnes disposées à faire du trouble.

M. le président: Expliquez-vous: la défense peut employer tous les moyens possibles; elle doit avoir une grande latitude. Mais vous êtes sorti des mesures que commande votre position. Comment! vous comparez à Louvel les citoyens amis de l'ordre, amenés en ce lieu par le désir de ramener l'ordre troublé par une imprudente provocation!

Valérius: Je n'ai voulu parler que des agitateurs qui sont venus dans l'église armés de pierres et de bâtons.

M. le président: Je crois pouvoir blâmer la conduite de ceux que vous signalez; mais à qui faut-il attribuer ces excès? à ceux dont l'imprudence a amené ceux que vous appelez des agitateurs?

Valérius: Les agitateurs sont ceux qui avaient répandu le bruit qu'on avait promené dans l'église un buste de Henri V entouré de drapeaux blancs. Les agitateurs sont ceux qui avaient placardé dans les rues: « Révoltez-vous; le drapeau blanc est arboré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. »

M. le président: Avez-vous remarqué une couronne d'immortelles placée sur le milieu du catafalque?—R. Je ne l'ai pas vue placer. Lorsque je suis arrivé au catafalque pour retirer la lithographie, la couronne avait été posée sur le bord du catafalque et au dessus du portrait.

M. le président: Nous verrons plus tard si la cérémonie était purement funèbre, ou si elle avait un caractère politique. Nous verrons si ce portrait exposé n'avait pas pour objet d'attirer les yeux et de fixer l'attention sur la personne couronnée, et non sur la personne en l'honneur de laquelle se faisait le service. C'est vous qui avez reçu la gravure des mains de M. le curé, après qu'elle fut arraché par lui?

Valérius: Oui, monsieur, je l'ai ployée en deux; je l'ai remise à une personne qui se trouvait là, en lui disant: « Faites-la disparaître, qu'on ne la voie plus. » Je ne l'ai pas revue depuis. On a dit que j'avais aidé à faire évader M. Balthazar. Cela n'est pas. La première fois que j'ai vu M. Balthazar, c'était chez M. le juge d'instruction; je le vois aujourd'hui pour la seconde fois.

M. le président: Nous entendrons les témoins. Il me reste encore à faire connaître d'autres charges qui pèsent contre vous.

D. Vous étiez en habit de garde national; n'était-ce pas dans un esprit politique, dans une intention hostile au gouvernement?—R. En 1823, je faisais partie du 1^{er} bataillon, compagnie de grenadiers. Nous avions des plumets blancs. On nous fit retirer notre cocarde blanche. Depuis le mois d'août on nous a donné des plumets tricolores; la cocarde devenait donc inutile. D'ailleurs, il faut observer que plusieurs grenadiers avaient des cocardes en métal, et que ces cocardes abiment les bonnets à poil.—D. Tous les grenadiers portent des cocardes.—R. Non, Monsieur, lorsqu'ils ont des plumets tricolores.—D. Avez-vous votre aigrette le 14 février?—R. Non, Monsieur, j'étais en petite tenue.—D. La petite tenue n'empêche pas de porter la cocarde; elle fait partie de l'uniforme.

Valérius: Lorsque la garde nationale fut réorganisée, M. Montalivet, depuis ministre de l'intérieur, entra dans ma compagnie en qualité de simple grenadier. Lorsqu'il fut commandé pour la première garde, il n'avait point de bonnet. Il m'emprunta le mien; je le lui prêtai, et il monta la garde à l'état-major avec mon bonnet, qui n'avait pas de cocarde.

M. le président: Un témoin ne vous a-t-il pas reproché de n'avoir pas de cocarde?—R. Je n'ai pas connaissance de ce reproche-là. Je n'ai parlé qu'à un grenadier qui n'avait vu ni couronne, ni buste, ni drapeaux. Je vous ferai observer que l'uniforme de la garde nationale est tricolore; si j'avais eu les intentions qu'on me prête, je n'aurais pas mis cet uniforme. Je serais venu en habit bourgeois.—D. Pourquoi avez-vous pris votre uniforme?—R. Je l'avais pris comme gage de sûreté et de tranquillité.—D. L'accusation vous reproche d'avoir mis cet habit sans porter de cocarde, afin de protester en quelque sorte contre le gouvernement.

Valérius: Je pensais et je pense encore qu'il n'y a

pas un seul garde national qui ne regarde l'attentat du 13 février comme un crime. (L'accusé tient un papier) Les sentiments que la garde nationale tout entière manifeste....

M. le président: Vous ne pouvez pas lire vos réponses; vous lirez si vous voulez dans votre défense. Ici je vous adresse de simples questions; vous devez y répondre sans lire un discours préparé à l'avance.

Valérius: Il n'est pas probable que j'aie eu l'intention de me cacher sous un habit aussi clair-voyant que celui de la garde nationale.

M. le président: N'avez-vous pas dit: « Je suis pour la légitimité; mon souverain est Henri V? »—R. Ce sont là des propos qu'on me prête et que je n'ai pas tenus.

M. le président interroge l'accusé Durouchoux.

D. Avez-vous accompagné M. Valérius à la Gazette de France?—R. Oui, Monsieur, nous avons pensé, M. Valérius et moi, qu'il était utile, pour rendre la quête plus productive, d'annoncer le service dans les journaux.

M. le président: Vous auriez dû penser que cette annonce était imprudente au milieu de tous les éléments de discorde qui existaient. Comment n'avez-vous pas vu que cette annonce était de nature à les augmenter?—R. Je n'ai jamais cru que cela pût être une occasion de désordre. M. le duc de Berri a été le bienfaiteur de mon père, et dès mon enfance, j'ai appris à être reconnaissant. Je n'obéissais qu'à un sentiment de reconnaissance.—D. Ce ne sont pas vos sentiments de reconnaissance qui sont l'objet de l'accusation, mais les faits qui avaient pour but de propager l'esprit de rébellion. Vous aviez un uniforme de garde national sans cocarde?—R. On n'en porte pas dans ma compagnie. L'aigrette tricolore en tient lieu.—D. Vous avez quêté?—R. Oui, Monsieur, pour les malheureux.

M. le président: Tant que la cérémonie était purement religieuse et de bienfaisance, le gouvernement n'a pas eu à s'en occuper, il ne devait pas s'interposer. Il doit protection égale à tous les cultes; mais encore une fois, ce n'est pas la cérémonie religieuse, c'est l'esprit politique qui pourrait avoir profité de cette réunion qui fait l'objet de l'accusation. Il est évident que le but de la réunion était plus politique que religieux.

Durouchoux: Le but de la réunion du service était tout à fait religieux. La police, qui en était avertie, aurait pu intervenir pour prévenir et protéger. Elle l'a fait pour l'abbé Chatel: on a placé pour lui des soldats dans les Tuileries en cas d'événement.

M. le président: On vous reproche d'avoir dit que vous serviez Henri V?

Durouchoux: C'est entièrement faux. Je renie formellement tous ces propos.

M. le président: N'avez-vous pas dit à une personne que vous veniez d'inaugurer le buste de Henri V?—R. J'aurais été fort embarrassé de le dire; je n'ai vu aucun de ces incidents.—D. Avez-vous entendu Valérius dire: Je suis pour la légitimité?—R. Non, Monsieur, et je suis convaincu que M. Valérius n'a tenu aucun de ces propos là.

M. le président interroge l'accusé Quinel, ancien garde-du-corps.

D. Vous avez assisté au service du 14 février?—R. Oui, monsieur, j'avais chaque année l'habitude d'y assister.—D. C'est vous qui avez placé sur le catafalque une couronne d'immortelles?—R. Oui, monsieur, et je ne voyais pas qu'il pût y avoir là le moindre inconvénient. J'allai avec un jeune homme près du Louvre, pensant qu'on pouvait bien en cet endroit vendre des couronnes d'immortelles pour les tombeaux qui y sont. Il n'y en avait pas. Le jeune homme qui m'accompagnait, plus alerte que moi, qui suis un ancien militaire grièvement blessé, courut en acheter une rue aux Fers. Je rentrai dans l'église au moment de l'absoute, et je plaçai la couronne au milieu du catafalque. Je ne crus voir aucun inconvénient dans une chose qui se fait journellement.

M. le président: Cui, j'en conviens, cela se fait journellement; mais ce qui, dans les circonstances, aurait dû exciter vos soupçons et vous arrêter, c'est que la couronne aurait dû être posée par un prêtre.—R. J'ai offert à un homme d'église de poser la couronne. Celui-ci m'a dit de la mettre moi-même, et comme je lui faisais observer que j'étais blessé à la jambe, et que je craignais de me blesser, le prêtre me répondit qu'il n'y avait pas de danger, que c'était bien solide.—D. Vous dites que vous avez placé la couronne au milieu du catafalque; cependant la couronne a été vue sur le bord de ce catafalque et au-dessus de la lithographie.—R. Aussitôt que j'ai eu placé la couronne sur le catafalque, je suis sorti.

M. le président: Vous avez fait partie de l'association des conservateurs de la légitimité?—R. Oui, Monsieur; comme j'étais connu pour un homme dévoué à la famille légitime; on m'a porté membre de l'association sans que j'y aie jamais assisté: cela m'a fait plaisir. A cette époque, Monsieur, tout le monde avait juré de défendre la légitimité. Sous l'empire un de mes amis faisait chaque année célébrer un service pour M. le duc de Penthièvre. Le gouvernement impérial n'y trouva jamais rien à redire. Aujourd'hui je suis traduit sur le banc des accusés pour un acte de religion.

M. le président: Ce ne sont pas les sentiments religieux, mais les manifestations politiques qu'on poursuit. Ce qu'on poursuit, c'est l'exaltation politique capable de propager l'esprit de rébellion. Ce n'est pas l'acte religieux, mais l'acte politique qui fait la matière de l'accusation.—R. Je ne suis pas venu là faire de l'exaltation politique, je suis père de famille, chef d'établissement. Je puis être dévoué, fidèle, comme je l'ai été sous l'empire, mais je ne m'occupe pas de politique.

M. le président interroge l'accusé Boblet. Il déclare qu'il était en uniforme, qu'il n'avait pas de cocarde, parce que cela n'est pas d'uniforme dans sa compagnie. Il l'établit par un certificat émané de son capitaine. Il affirme qu'il n'a tenu aucun des propos que rapporte l'accusation.

L'accusé Balthazar est interrogé.—D. Connaissez-vous M. Valérius?—R. Non, Monsieur.—D. Avez-vous assisté au service du 14 février?—R. Oui, Monsieur.—D. Est-ce vous qui avez attaché la lithographie?—R. Oui, Monsieur.—D. Dans quel esprit avez-vous attaché cette lithographie?—R. Je me trouvais près du catafalque. Déjà une grande quantité de personnes s'étaient retirées. Un vieillard tirant sa tabatière sur laquelle était le portrait du duc de Bordeaux, dit: « C'est bien dommage que le jeune prince ne soit pas présent.—Il est facile de l'y mettre », reprit-il alors. J'allai acheter une lithographie au quai Malaquais. Je n'ai pas songé à l'impression que cela pourrait faire. J'ai agi dans l'intention de rapprocher le fils de la tombe du père. J'ai fait cela par amour pour le fils. Le duc de Bordeaux visita notre école le 19 juillet dernier. Il se promena avec nous dans les cours; il dina avec nous. Je lui donnai la main pendant long-temps. Ces souvenirs avaient laissé en moi des impressions qui ne sont pas encore effacées.

M. le président: Comment n'avez-vous pas réfléchi que la production de cette lithographie manifestait le but de la cérémonie, et qu'au lieu d'honorer le mort, vous appeliez l'attention sur une personne vivante? Ce n'était plus du duc de Berri, mais du duc de Bordeaux qu'il s'agissait. Vous changiez, en quelque sorte, le but, l'intention de la cérémonie.—R. Je n'ai pas songé à tout cela.—D. Vous avez dit, en parlant de la lithographie: « Voyons, qui osera l'arracher d'ici. »—R. Au moment où je voulus placer la lithographie, une personne qui m'est inconnue me l'arracha des mains. Je me sentis insulté, et c'est à ce sentiment que se rapportent mes paroles: « Voyons si on osera l'arracher d'ici. »—D. Qui vous avait arraché la lithographie?—R. Je n'en sais rien.—D. Quelqu'un a-t-il vu arracher la lithographie de vos mains?—R. Oui, Monsieur, cela résulte de l'instruction.

L'interrogatoire des accusés étant terminé, M. le président procède à l'audition des témoins.

M. Magnien, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, est introduit. Il est âgé de 71 ans.

M. le président: Je vais vous demander ce que vous savez sur les faits à raison desquels vous êtes appelé comme témoin. Il est inutile que vous entriez dans des détails qui ne pourraient venir qu'à votre justification personnelle. Cela n'est pas nécessaire. Votre justification résulte de l'instruction, et il a été bien reconnu que vous étiez sans reproche dans cette circonstance. Ainsi bornons-nous à ce qui regarde les accusés.

M. Magnien: M. Valérius vint me dire qu'il devait y avoir un service à Saint-Roch: en effet, les journaux en parlaient depuis long-temps. Il me demanda seulement un petit service (ce sont ses expressions). Il s'arrêta à un service de troisième classe, bien qu'un service de cette nature fût peu en rapport avec la qualité de la personne qu'on voulait honorer. Il ajouta qu'on devait célébrer un service à Saint-Roch: à Saint-Philippe-du-Roule et à Saint-Sulpice; sur ce dernier point, il était dans l'erreur. Ce qui me détermina à ne pas refuser sa demande, c'est que j'avais vu les annonces insérées dans les journaux, et je pensais que le gouvernement dont la nouvelle Charte devait être une vérité et non un mot, protégerait, sans distinction, la liberté des cultes. Je n'ai rien vu qui pût annoncer une intention politique. Le plus profond, le plus religieux recueillement régna durant le service. Après l'absoute, j'aperçus sur le cercueil des décorations et une couronne d'immortelles jaunes; je n'ai pu voir la place où elle était posée. Je me retirai dans la sacristie avec le clergé. Un suisse de la paroisse vint me dire qu'on avait exposé une lithographie de Mgr. le duc de Bordeaux; je suis sorti de la sacristie et je me suis dirigé avec M. Valérius vers le catafalque; je suis monté sur une chaise et j'ai arraché cette image en témoignant mon mécontentement à ceux qui m'entouraient.

M. le président à l'accusé Valérius: C'est à vous qu'il faut demander des explications sur le changement de place de la couronne et sur l'exposition de la lithographie.—R. J'étais à la porte de l'église, et je n'ai pu voir ce qui se passait dans le chœur.

M. Magnien: M. Valérius me dit que la police était instruite de ces services; que si le curé de Saint-Roch refusait, c'est parce que la paroisse de Saint-Roch est aujourd'hui celle du Roi.

Valérius: Je n'ai fait que rapporter à M. Magnien ce qu'on m'avait dit, et je ne croyais pas exercer à cet égard beaucoup d'influence sur M. le curé.

M. Hugues, premier vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois: J'ignore qui a commandé le service; je n'y ai pas assisté; je ne sais rien des préparatifs; j'ai manifesté à M. Magnien des craintes sur les résultats de cette cérémonie. Il me répondit que si la police ne voulait pas qu'on la célébrât à Saint-Germain-l'Auxerrois, elle le ferait prévenir comme elle avait prévenu le curé de Saint-Roch; c'est dans la matinée du service que cette conversation a eu lieu.

M. Pavarey, prêtre de Saint-Germain-l'Auxerrois, est introduit au milieu d'un vif mouvement d'intérêt et de sympathie dans l'auditoire. Il porte le ruban de la Légion-d'Honneur, en récompense d'un acte patriotique, par lequel il a tout à la fois bien mérité et de son pays et de la religion. Pendant qu'on faisait le service, dit-il, je n'ai paru au chœur qu'un instant avant l'absoute. J'ai vu M. Valérius toucher au catafalque.

D. N'avez-vous pas vu une femme détacher un mé-

daillon et le remettre à un garde national? — R. J'ai vu une femme parler à un garde national; c'était M. Valérius.

D. Avez-vous vu une affiche dans l'église? — R. Je l'ai vue le dimanche.

M. Berryer: Je prie M. le président de constater le lieu où était apposée l'affiche.

M. le président: Je fais remarquer à MM. les jurés que cette affiche était placée dans la sacristie, et annonçait, suivant l'usage de la paroisse, qu'un service devait avoir lieu; elle ne portait que les noms de Louis-Ferdinand.

M^{me} veuve de Genneval déclare qu'elle a quêté spontanément dans l'église. Elle donnait le bras à un jeune homme qu'elle ne connaissait pas. Elle a quitté l'église après le service: il n'y restait plus que cinq ou six personnes; il n'y avait eu aucun tumulte.

M. le président: Vous avez dû voir attacher les croix et la couronne? — R. Non, Monsieur.

M. Leblanc, ecclésiastique: J'ai vu M. Valérius; il m'a semblé qu'il faisait les honneurs du service. — D. Durouchoux n'était-il pas au service? — R. Oui, en uniforme de garde national. — D. Expliquez-vous relativement à la couronne d'immortelles. — R. J'ai vu en effet cette couronne un peu avant l'absoute; elle a été donnée au bedeau; celui-ci n'ayant pu la placer, un garde national l'a prise et l'a posée sur le catafalque.

M. Delapalme: Ne savez-vous pas si M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois n'a pas mis des conditions lorsque Valérius lui a commandé le service? — R. Oui, Monsieur; c'était à condition qu'il ne serait pas annoncé par les journaux.

M. Ferandy, prêtre: J'étais au service funèbre célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois, avec tous mes confrères; nous étions obligés d'y assister. Tout s'est passé avec recueillement, respect et religion. Je n'étais plus à l'église quand la lithographie a été posée.

M^{me} de Lardemelle: J'étais au service. — D. Vous étiez l'une des quêteuses? — R. Oui, Monsieur. — D. Qui vous a accompagnée pour la quête? — R. M. Maigret. — D. Vous aviez été priée pour cela? — R. Non, Monsieur; c'est un des bedeaux qui est venu me chercher. Quand je suis allée pour déposer l'argent de la quête à la sacristie, je n'ai entendu aucun des propos rapportés dans l'acte d'accusation; seulement, sur la demande faite par un garde national à M. Valérius, pourquoi on avait célébré ce service, M. Valérius répondit: « Je crois qu'il est permis de témoigner sa reconnaissance pour les morts, et surtout pour un prince qui m'a comblé de ses bienfaits. » Je n'ai pas vu poser la lithographie; seulement, quand on vient l'annoncer dans la sacristie à M. Beuri, il était tellement troublé qu'il prit mon bras pour celui de M. Valérius. (On rit.)

M. Gelin. — D. Quel est votre état? — R. J'étais colonel, mais je n'ai pas prêté serment au nouveau roi; je l'ai refusé.

M. le président: Cela est étranger à l'affaire; déposez des faits qui sont à votre connaissance. — M. Gelin: J'ai vu commencer le service; tout s'y est passé tranquillement; je me trouvais assez près du catafalque quand M. Balthazar a posé la lithographie; déjà le monde était sorti de l'église; il n'y avait plus que quelques curieux; je n'ai pu distinguer s'il y avait quelqu'un en uniforme de garde national. — D. A quel moment a été placée la lithographie? — R. L'absoute était presque finie. — D. Combien y avait-il de personnes? — R. Trente personnes environ. — D. Savez-vous si la couronne a été rapprochée de la lithographie? — R. Non, Monsieur; je ne l'ai pas vu. La couronne était sur le milieu, et il me semble difficile, à moins de l'avoir soutenue avec une épingle, qu'elle eût pu être placée au-dessus de la lithographie.

M. Magnien, rappelé pour s'expliquer sur ce fait déclare que la lithographie était attachée perpendiculairement à la tête du catafalque, et que la couronne quoique placée sur la représentation, ne pouvait être précisément au-dessus du portrait, que seulement elle l'avoi-

sinait.

Une discussion s'engage entre les témoins et M. Balthazar, et il en résulte que la couronne ne pouvait être placée directement au-dessus du portrait.

M. Gelin: Je demande à faire une observation: je dois dire toute la vérité; j'ai la conviction intime qu'on a cherché à insinuer à des témoins, qu'il y avait beaucoup de drapeaux blancs dans l'église; j'ai même entendu dans la salle où nous sommes, un des témoins dire, qu'il avait vu beaucoup de drapeaux, il n'y en avait pas un.

M. le président: L'instruction n'a produit aucun résultat à ce sujet; il n'en est pas question dans l'accusation.

M. Durouchoux: M. Baude, préfet de police, a dit lui-même à la tribune, qu'il n'y avait eu aucun drapeau.

M. Delapalme: L'instruction a écarté ces faits.

M. Braud, commissaire de police, est introduit.

M. Guillemin: J'ai lu dans un procès-verbal signé par le témoin qu'il avait laissé entrer le peuple disposé à tout détruire. Je demanderai pourquoi il n'a pas employé la force pour protéger le presbytère?

M. le président: M. Braud n'a pas de compte à vous rendre.

M. Braud raconte succinctement ce qui s'est passé dans la sacristie, et s'en réfère aux quinze ou vingt procès-verbaux qu'il a rédigés. J'ai entendu entre autres propos, ajoute-t-il, une femme dire qu'il fallait du courage.

M. Valérius, vivement: C'était mon épouse.

M. Beauregard, rédacteur de la Gazette de France: MM. Valérius et Durouchoux sont venus aux bureaux

du journal pour demander qu'on annonçât le service qui devait avoir lieu le lendemain 14 à Saint-Germain-l'Auxerrois; comme de deux rédacteurs, l'un est en prison, et que l'autre était malade, je crus qu'il n'y avait aucun danger à l'insérer.

M. le président: Valérius, vous voyez bien que, malgré la condition que vous avait imposée M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, de ne pas annoncer le service, vous êtes allé le même jour à la Gazette.

M. Valérius: J'y allai en effet, parce que je venais d'apprendre que le service de Saint-Roch n'aurait pas lieu; j'ai cru dès lors qu'il était nécessaire d'annoncer qu'il serait célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Baduel, charbonnier. — D. Que savez-vous? — R. Je ne sais rien. — D. N'avez-vous pas reçu des lettres de convocation pour assister au service qui devait être célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois? — R. Je ne connais pas l'homme qui me les a remises. — D. On vous a remis des lettres? — R. Oui, Monsieur. — D. Qu'en avez-vous fait? — R. On m'a dit qu'elles étaient pour MM. les charbonniers de la ville de Paris, et d'aller les distribuer au port. Je les ai remises, mais je ne sais pas si les charbonniers sont allés au service.

M. le président: Valérius, savez-vous qui a remis ces lettres? Elles ont été distribuées près de votre demeure. Des soupçons ont plané sur vous.

M. Valérius: Ces lettres ne sont pas de moi, et il est impossible qu'elles soient de moi, car elles annonçaient un service à Saint-Roch, et je savais parfaitement qu'il devait avoir lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Boissier, charbonnier: J'ai reçu une lettre de convocation: quand j'ai vu ce que c'était, j'ai rôdé autour du Louvre afin de voir si on ne m'en remettrait pas une autre, et pour faire arrêter par le poste celui qui me la remettrait.

MM. Pouget et Guérin, inspecteurs de la halle au charbon, font connaître les moyens qu'ils ont employés pour que les charbonniers ne se rendissent pas à la cérémonie funèbre.

M. Defresne, facteur de pianos: Je me suis trouvé à Saint-Germain-l'Auxerrois à la cérémonie. Un monsieur, je ne sais qui... — M. Valérius: C'est moi. — m'a demandé ma croix pour l'accrocher au catafalque. Je vis attacher la lithographie par un jeune homme, une personne voulut lui faire des observations, il lui répondit que ça ne le regardait pas. Quand on m'a eu rendu ma croix je suis parti.

M. Delapalme: D. Avez-vous été à Saint-Roch? — R. Oui, monsieur, j'y trouvais des dames qui lisaient un papier affiché; elles réprirent le chemin de Saint-Germain-l'Auxerrois, et je les ai suivies.

M. Maigret, élève de l'école de Saint-Cyr, est entendu.

M. le président: Avez-vous vu poser la lithographie? — R. Non, Monsieur; j'ai assisté au service, j'ai même conduit une quêteuse, mais j'étais sorti de l'église quand ces faits se sont passés.

M^e Bethmont, avocat de Balthazar: Le témoin n'a-t-il pas vu Balthazar au moment où il sortait de l'église? — R. Oui, et je l'ai vu revenir avec un papier dans la main. — D. Le frère de Balthazar ne lui a-t-il pas demandé, pendant la sortie de Balthazar, où il était? — R. Oui. — M^e Bethmont: Cela prouve que rien n'était préparé à l'avance, et que l'idée d'apposer une lithographie a été instantanée.

M. Deschamps, garde national, courtier de commerce, dépose en ces termes: « Le 14, je traversais à dix heures et demie la place du Louvre; je vis un grand nombre de voitures; je crus que c'était un mariage, et par curiosité, je me dis: il faut que j'entre pour voir si la mariée est jolie. (On rit.) Je pénétrai dans l'église, on y chantait la messe du Saint-Sacrement qu'on expose toujours pendant le carnaval. (Hilarité prolongée.) Après on se mit à chanter le *Domine salvum* d'une manière toute discordante; plusieurs voix crièrent, *Silence! Silence!* Quand on arriva à la fin, je n'ai pas entendu le *Philippum*, ça m'a semblé tout drôle. Alors je m'adressai à un Monsieur qui était à côté de moi, et je lui demandai dans quel but on célébrait la cérémonie? — C'est un service pour la mémoire de Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Berri; cette cérémonie est pour Sa Majesté Henri V; êtes-vous des nôtres? — Il s'était mépris à cause de mon habit noir qui tirait sur le deuil. Je lui répondis: moi, je suis pour tout le monde. (On rit de nouveau.)

Après j'aperçus un gros monsieur, c'est M. Valérius que voilà; il était très-empressé, il allait et venait, on se le montrait au doigt; les dames se touchaient le coude, et disaient, le voilà, le voilà. (Ici la déposition du témoin, qui par les inflexions variées de sa voix et par ses gestes, tâche de rendre la scène qui s'est passée, est interrompue par une bruyante hilarité.)

Le silence étant rétabli, le témoin continue: Il vint un autre monsieur qui me pria de me mettre dans les chaises. J'aime autant rester debout, lui répondis-je; je vis alors une autre personne, M. Durouchoux, qui donnait des ordres et était très-empressé, je me dis, en les regardant faire: Oh! oh! ce sont de grands chefs. (Rire nouveau.)

Ma tête commençait à travailler. A quoi, me disais-je, ça sert-il donc tout cela? Qu'est-ce que ça veut dire, après qu'un sang a été répandu? (car moi aussi j'ai été blessé en juillet), qu'il en face du Louvre on vient insulter aux tombes de ceux qui sont morts. Ma foi il faut convenir que ces Messieurs ne se gênent pas. Ma tête se monta, et comme je portais un ruban tricolore que j'avais pas quitté depuis le mois de juillet, et que je mettais en dessous parce qu'il était un peu sale, je le montrai, et je dis: « Ah! Ah! Messieurs les carlistes, vous voulez faire de l'opposition! Eh bien! moi aussi je vais vous

en faire. » Aussitôt qu'ils virent mon ruban en évidence, tous me regardèrent comme une brebis galeuse dans le troupeau. (Eclats de rire.)

M. le président: J'engage le public à garder le silence, il doit respect à la justice, et au témoin qui s'explique comme il sent.

Le témoin continue. Après ça un Monsieur en habit noir, que je crois avoir été officier dans la garde royale, me serra le bras très fort et me dit: « Qu'est-ce que vous êtes venu faire ici, homme de 93. buveur de sang, successeur de Louvel? sortez d'ici. — Dites donc Monsieur, lui répondis-je, c'est plutôt vous qui devez sortir d'ici et lâchez moi, il n'y a pas de temps à perdre car je vous fiche ma main sur la physionomie. » (On rit.) Ça fit un mouvement dans l'église, et un Monsieur qui avait la croix de Saint-Louis dit à ce Monsieur, en me regardant par-dessus l'épaule: « Laissez aller ce malheureux-là. » Alors je pénétrai plus avant dans l'église, afin d'y chercher des personnes qui pensaient comme moi. J'avais mille projets; il me vint à la tête de monter dans la chaire et de crier: *A moi, patriotes, on insulte le pays!* (Quelques rires.) C'était pourtant ça. reprend le témoin sans se déconcerter. Plus tard... Ah! j'allais oublier... Je dis bas à l'oreille à M. Valérius: « Vous déshonorez l'uniforme de garde national en faisant de l'opposition. » Sur ça, il m'a répondu seulement en me regardant par-dessus l'épaule... (On rit encore.) Je cherche à me rappeler... A propos, il y avait un Monsieur près de l'escalier de la chaire: il demanda à un autre: « Est-ce prêt? » L'autre lui répondit: « Ça n'est pas prêt tout-à-fait; mais on la posera quand il sera temps. »

On quêtait pour la pauvre famille. Une personne ayant dit avec affectation: c'est pour la garde royale, M. Durouchoux salua d'une manière tout-à-fait aimable (Nouveaux rires). J'exposai mes principes à M. Valérius, c'était pas très bien; mais enfin je lui dis: Voyez pourtant, vous n'êtes pas 800 en tout. Il me répondit: Nous ne sommes pas tous là. — Vous faites une belle équipée, et vous mériteriez qu'on vous donnât à tous le fouet sur la place publique. (Mouvement.) — C'est donc comme ça, répondit quelqu'un, que vous entendez la liberté? — Certainement que je dis nous ne l'entendons pas de même; moi j'aime la liberté sage et non la liberté de conspirer.

M. Durouchoux: On nous reproche d'avoir été en uniforme de gardes nationaux au service; nous n'avons pas plus commis de crime que le témoin qui se présente ici dans le même costume.

Deschamps: Qu'est-ce que ça vous fait?

M. Lefèvre: J'ai vu attacher une lithographie au catafalque. La personne qui la plaçait m'a paru aidée par un garde national, que je crois être M. Valérius.

M. Valérius: Le témoin est complètement dans l'erreur; j'étais à l'autre bout de l'église.

M. Lefèvre continue sa déposition:

« Quant à la gravure, dit-il, elle m'a paru plutôt être retirée par la personne qui était là que remise par M. le curé. Le garde national n'était pas seul; j'ai pu confondre la main de M. Valérius avec celle d'un autre. Il y avait si peu apparence de complot que les personnes qui étaient présentes ont improuvé l'apposition de cette lithographie, et qu'elles se sont retirées précipitamment. »

M. Magnien: C'est moi qui ai pris le bras de M. Valérius et l'ai conduit vers le catafalque; tout ce qui s'est passé me fait croire que M. Valérius n'était pas près du catafalque lorsque la lithographie a été placée. On ne m'a pas retiré la lithographie des mains; c'est moi qui l'ai détachée et remise à M. Valérius.

M^{me} Gelin: M. Valérius était à la porte de l'église depuis la quête et pendant l'absoute, ensuite il est allé avec moi à la sacristie; je ne me suis pas séparée de lui.

M. Magnien: La lithographie n'a été posée qu'après l'absoute.

M^e Flayolle, avocat de Boblet: M. Boblet n'est-il pas resté constamment avec M^{me} Gelin pendant qu'on posait la gravure?

M^{me} Gelin: C'est vrai.

M. Gelin s'avance et dit: Je puis expliquer cette partie de la cause. J'ai vu placer la lithographie, et je n'ai vu ni M. Boblet, ni M. Valérius, ni M. Durouchoux.

M. Lebrun: Arrivé le 14 février à Saint-Roch, je vis un papier qui portait: Ici des messes basses seront célébrées pour le duc de Berri; la grande cérémonie aura lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois; j'y allai; j'entendis un jeune homme qui était menacé, il répondit: Vous êtes des lâches; Quand on tuait les Suisses au Louvre vous vous cachiez. On lui donna un coup de parapluie. Je pris fait et cause pour lui. J'ai vu poser la lithographie. Cela fit du tumulte, j'en témoignai mon mécontentement à M. Valérius; je lui dis qu'il venait pour faire du scandale. Il me répondit que ce n'était pas le lieu de discuter. C'est après ce moment là que l'arrestation de ces Messieurs eut lieu. Je n'ai pas vu M. Valérius lorsque le jeune homme a posé la lithographie.

M. Hardelet: Un monsieur décoré me dit à Saint-Germain-l'Auxerrois: « C'est un service pour S. M. Henri V. » Je lui demandai: Il y a donc une majesté appelée Henri V? Il me regarda par dessus l'épaule. J'ai entendu chanter *Domine salvum fac regem*.

M. Berryer: On ne chantait pas *Domine salvum fac regem* à un service funèbre.

Le témoin: C'était une bande de personnes placées près de la grille, et toutes se sont mises à chanter. Le clergé y était, mais il ne chantait pas. Il y avait dans ce chant une grande affectation; ensuite un jeune homme a placé la lithographie. J'ai dit alors qu'ils étaient

des scélérats, qu'ils outrageaient la France et le Roi. Cette parole me fut arrachée par les applaudissemens que j'entendis. On m'a appelé *Louvel*, *Jacobin*, et puis... un nom que je ne me rappelle pas... *Saint-Simonien*. (On rit.)

M. Magnien : Les trois jours gras il y a messe du Saint-Sacrement, et à chaque messe on chante le *Domine salvum fac regem*. Il est faux de dire qu'on l'ait chanté à la messe des morts; le témoin se trompe.

M. Deschamps est rappelé. « On a chanté, dit-il, un *Domine salvum*, d'abord dans la messe de quarante heures; mais après ça, il y avait plusieurs personnes qui... On a beau dire, ça n'avait pas l'air d'une cérémonie pour les morts; mais c'était plutôt comme un triomphe... Je ne puis affirmer que dans la confusion des chants on ait chanté le *Domine*. »

M. Magnien : Il y avait un *de profundis* en fauxbourdon, ces messieurs appellent cela de la confusion. (On rit.)

M. Orban, homme de lettres : Tout s'est passé au service avec le plus grand calme et la plus grande piété. Quand on annonça ces messieurs, je les suivis pour les protéger. On voulait brutaliser des femmes; je fis observer que si on tuait les femmes il n'en resterait plus. (On rit.)

M. Delaunoy-Dulion : Toutes les personnes qui m'entouraient à Saint-Germain l'Auxerrois me semblaient satisfaites de la cérémonie qui se célébrait; M. Valérius m'a paru désapprouver la personne qui avait posé la lithographie.

M. Fremont, prêtre : J'étais près de M. le curé quand on demanda le service, je lui fis observer qu'il n'y avait aucun danger, que ce pouvait être une dette de reconnaissance. Au moment du *libera*, on prit la décoration d'un monsieur qui était près du catafalque pour l'y attacher. Je dis alors : « On remet la décoration à celui qui peut-être l'a donnée. »

M. André, propriétaire : Quand on quitta la sortie de l'église, j'entendis des Messieurs décorés qui disaient : « Tous les braves officiers ne sont pas morts; ce n'est pas assez de prier, il faut agir. Quelle belle cérémonie! »

M. Brousse : J'ai rencontré sur la place Saint-Germain l'Auxerrois, où j'étais allé par curiosité, un jeune homme qui m'a dit : « Je viens de le voir. — Qui? — Le duc de Bordeaux. — Où? — Il est là. » (On rit.)

M. le président : Il s'agissait de la lithographie? — Le témoin : Oui, M. le président.

M. Chrétien : J'étais avec M. Brousse; nous venions de quitter le poste des Tuileries; M. Valérius avait un crêpe au bras, je crus qu'il était commissaire de la cérémonie. Je lui fis une question à ce sujet. Il me répondit : Je suis de la société. — De quelle société? M. Valérius me dit alors, d'un air patelin : « Je... veille à l'ordre. » On quêtait pour la pauvre famille. Nous allâmes faire notre rapport à M. Lobau, qui nous répondit : « Je vous remercie de votre zèle le général n'est pas encore arrivé; j'ai deux lettres à faire, et ensuite je m'occuperai de ce qui est l'objet de votre rapport. » M. Valérius nous dit : *Vaincre ou mourir!* Je lui fis observer qu'elle pouvait mourir, mais vaincre, jamais. J'avais cru voir sur le catafalque des emblèmes de la royauté; mais je n'ai pu vérifier le fait.

M. Berryer : Messieurs les jurés apprécieront la déposition de ce témoin, qui avait déclaré dans l'instruction qu'il avait vu tous les emblèmes de la royauté.

M. Colombel : Nous étions de service aux Tuileries; étant arrivés à l'église Saint-Germain, nous trouvâmes M. Valérius; nous lui demandâmes s'il servait donc deux souverains. Il nous répondit qu'il était pour la légitimité. Je lui mis alors la main sur l'épaulette, et je lui dis : « Coquin je te déshabillerai comme un petit Saint-Jean. (On rit.) » Le commissaire de police hésitait à les arrêter : « Eh bien! moi, m'écriai-je, je les arrête au nom de la garde nationale de Paris. » Ils m'ont dit que dans 20 ans je payerais ce que je faisais là.

M. André Paul : M. Durouchoux me dit devant le commissaire de police : « Nous aimons Henri V; on ne peut nous empêcher de nous rassembler, on l'a permis sur la place de Grève pour les jeunes gens de La Rochelle, on le permet bien aux Saint-Simoniens. »

La Cour entend ensuite quelques témoins à décharge dont les dépositions sont peu importantes; les accusés eux-mêmes renoncent à l'audition d'un assez grand nombre, et l'audience, levée à six heures moins un quart, est renvoyée à demain dimanche pour entendre les plaidoiries. M. Delapalme, substitut du procureur-général, portera la parole pour l'accusation; M. Berryer plaidera pour Valérius, et M. Guillemin, Flayolle et Belbont sont chargés de la défense des autres accusés.

PARIS, 23 AVRIL.

— La première chambre de la Cour royale, à son audience du 23 avril, a entériné des lettres de grâces accordées au nommé Coulon, condamné, en 1817, à l'époque de la disette des grains, à 20 ans de travaux forcés, pour réunions séditieuses.

M. Godfroy, huissier-audencier, a été ensuite admis à prêter serment.

MM. Anspach, procureur du Roi à Meaux, et Duharles, substitut au même Tribunal, ont aussi prêté serment.

— On a saisi aujourd'hui, au salon littéraire, galerie

Vivienne, n° 39, une brochure intitulée : *Au Roi populaire*, et publiée par M. Milhot.

— Dans sa seconde audience, la haute Cour militaire de Bruxelles a entendu le réquisitoire de M. Houyet, auditeur-général, qui a conclu à la peine de mort, et les plaidoiries des défenseurs. M. le président a déclaré que les débats étaient clos, et a donné ensuite lecture de l'art. 77 du règlement provisoire de la haute Cour, d'après lequel toute sentence rendue en première instance doit être transmise au souverain; et si dans les quinze jours qui suivent, il n'y a pas de décision contraire, on doit passer à la prononciation. En conséquence, la Cour fera connaître le jour où la sentence sera prononcée publiquement.

Pendant toute cette audience, la physionomie de l'accusé a été calme; ses traits n'ont éprouvé aucune altération au moment où l'auditeur-général a conclu à la peine de mort. A plusieurs reprises les débats ont été troublés par le bruit du tambour et les cris du peuple.

Le Rédacteur en chef, gérant,

Dormang

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^e PLÉ, AVOUÉ.

Vente sur publications volontaires en trois lots, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, le mercredi 18 mai 1831, une heure de relevée.

1^o D'un TERRAIN servant de chantier de bois à brûler, bâtimens et dépendances, sis à Paris, rue d'Angoulême, n. 16, au Marais, d'une étendue superficielle de 2,944 mètres (ou 775 toises environ);

2^o D'un autre TERRAIN, bâtimens et dépendances, à même usage, situé même rue et même numéro, ayant son entrée à l'encoignure des rues de Malte et de Crussol.

(Nota. Ces deux premiers lots pourront être réunis, ils sont loués ensemble jusqu'au 1^{er} avril 1838, moyennant 12,000 fr. par an);

3^o D'une MAISON, terrain et dépendances, situés à Paris, rue Boucherat, n^{os} 20 et 22, formant un vaste établissement de roulage, loué pour douze ou quinze ans, à partir du 1^{er} juillet 1831, moyennant 9000 fr.

Mises à prix :

- 1^{er} Lot, 40,000 fr.
- 2^e Lot, 40,000
- 3^e Lot, 100,000

S'adresser pour les renseignements, 1^o à M^e Plé, avoué poursuivant, rue Sainte-Anne, n^o 34; 2^o à M^e Hocmelle jeune, avoué, rue du Port-Mahon, n^o 10; 3^o à M^e Vavasseur Desperriers, avoué, rue Croix-des-Petits-Champs, n^o 42; 4^o à M^e Landon, notaire, rue du Faubourg-Montmartre, n^o 10; 5^o à M. Decourchant, rue Saint-Marc-Foydeau, n^o 21.

ÉTUDE DE M^e MARCHAND, AVOUÉ,

Rue Neuve-Saint-Augustin, n^o 42.

Vente sur publications, en trois lots, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Seine, au Palais-de-Justice à Paris.

L'adjudication préparatoire aura lieu le mercredi 4 mai 1831.

Premier lot. Grande MAISON avec bâtimens, cour, jardin et dépendances, sis à Paris, rue Mouffetard, n. 309, elle est susceptible d'un produit de plus de 13,000 f.; — Deuxième lot. MAISON à Sablonville, commune de Neuilly, à l'angle de la barrière du Roule, au rond-point des quatre chemins et de la route de la Révolte, conduisant à celle de Saint-Denis et au bois de Boulogne. Cette maison est susceptible d'un produit de 3,000 fr. — Troisième lot. MAISON, cour, jardin et dépendances, sis à la Cour-Neuve, près St-Denis, rue St-Lucien, à l'encoignure de la rue Pluchet, elle est susceptible d'un produit de 1,500 fr. — Mises à prix : 1^{er} lot, 50,000 fr. — 2^e lot, 15,000 fr. — 3^e lot, 6,000 fr. — S'adresser pour les renseignements, à M^e Marchand, avoué poursuivant, rue Neuve-Saint-Augustin, n^o 42; et à M^e Audouin, avoué présent à la vente, rue Bourbon-Villeneuve, n^o 33.

ÉTUDE DE M^e JARSAIN, AVOUÉ.

Adjudication définitive, le 27 avril 1831, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de la Seine, d'une MAISON et dépendances, sis à Paris, rue Lafayette, n^o 79. Mise à prix, 22,500 fr. S'adresser 1^o à M^e JARSAIN, avoué, rue de Grammont, n^o 26; 2^o à M^e BLOT, avoué, rue de Grammont, n^o 16; 3^o à M^e GRACIEN, avoué, rue Boucher, n^o 6.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

SUR LA PLACE PUBLIQUE DU CHATELET DE PARIS,

Le mercredi 27 avril 1831, midi,

- Consistant en tables, chaises, commode, secrétaire, bureaux, chiffonnier, et autres objets, au comptant.
- Consistant en différens meubles, pendule, vases en porcelaine, rideaux, et autres objets, au comptant.
- Consistant en tables, pupitre, poêle, chaises, commode en placage, console, et autres objets, au comptant.
- Consistant en tables, bibliothèque, bureaux, volumes, glaces, secrétaires, et autres objets, au comptant.
- Consistant en différens meubles, billard et ustensiles de limonadier, et autres objets, au comptant.
- Consistant en différens meubles, poêle à dessus de marbre, gravures, lampe, et autres objets, au comptant.
- Consistant en commode, chaises, comptoir, poterie, oreillers, couvertures, et autres objets, au comptant.
- Consistant en différens meubles, fauteuils, glaces, tapis, canapés, bureaux, et autres objets, au comptant.

Quai Malaquais, n. 23, le mercredi 27 avril, midi, consistant en bureaux, caiziers, fonds de librairie. Au comptant.

Le prix de l'insertion est de 1 franc par ligne.

AVIS DIVERS.

A louer en totalité ou en partie, huit ARPENS de jardin, enclos, plantés d'arbres à fruits de toute espèce, avec maison

de jardinier, laquelle pourrait être à peu de frais convertie en maison bourgeoise. S'adresser au Château Rouge, à Clignancourt, n^o 26, barrière de Rochechouart.

LA GUERISON des maladies secrètes, dartres, boutons à la peau, ulcères, hémorrhoides, douleurs et autres maladies des fluides, par l'importante méthode du docteur Ferri, est toujours garantie parfaite avant de rien payer, rue de l'Égout Saint-Louis, n^o 8, au Marais, de 8 heures à midi.

ESSENCE

CONCENTRÉE DE LA SALSEPAREILLE ROUGE DE LA JAMAÏQUE, PRÉPARÉE A LA VAPEUR,

L'espèce de Salsepareille et son mode de préparation ajoutent à ce dépuratif des propriétés incontestables. Son efficacité est prouvée par les nombreuses expériences des plus savans médecins anglais, et constatée par les rapports de plusieurs Facultés de médecine, qui attestent que cette essence est un véritable spécifique contre toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que les gales anciennes, les dartres invétérées, rougeurs de la peau, les boutons, les démangeaisons, les affections scrofuleuses, scorbutiques, et surtout dans les maladies secrètes, récentes ou chroniques : elle est aussi très-efficace dans les douleurs arthritiques, rhumatismales et la goutte. Cette essence a subi le sort de toutes les préparations qui méritent une juste confiance. La cupidité s'en est emparée : on a copié nos prospectus, imité nos étiquettes, etc. Pour répondre à ces supercheries, il nous suffit de déclarer qu'il est impossible de préparer cette essence en France (nous en donnons les raisons dans notre prospectus), et que le seul dépôt est à la pharmacie anglaise, place Vendôme, n^o 23, à Paris, ainsi que pour le véritable *Arrowt-Root* des Indes; et la semence de moutarde, garantie *Durham*.

PHARMACIE COLBERT, GALERIE COLBERT.

ESSENCE

DE SALSEPAREILLE

Concentrée et préparée à la vapeur,

La juste célébrité de l'Essence de Salsepareille de la PHARMACIE COLBERT, apprend aux pharmaciens anglais qu'on n'a jamais été la dupe de leur charlatanisme, pas plus qu'on ne l'est aujourd'hui de ces ROBS, MIXTURES et OPIATS, dont la mélasse, le mercure ou le copahu font la base. L'Essence de Salsepareille est le seul spécifique employé avec confiance pour la cure radicale des maladies secrètes, dartres, gales anciennes, douleurs rhumatismales et goutteuses, fleurs blanches, et toute acreté du sang, annoncés par des démangeaisons, taches et boutons à la peau, teint échauffé, plombé ou couperosé, humeur noire et mélancolique. — Prix du flacon, 5 fr., six flacons, 27 fr. (Affranchir.) — Prospectus dans les principales langues de l'Europe.

CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à midi, et le soir de sept à neuf heures.

MIXTURE BRÉSILIENNE DE LEPÈRE,

Pharmacien, place Maubert, n^o 27.

Ce remède qui a reçu l'approbation des médecins les plus célèbres, est bien certainement le meilleur qu'on puisse employer pour guérir les maladies secrètes : il ne manque jamais son effet. On reconnaît généralement aujourd'hui que M. Lepère a considérablement simplifié et amélioré le traitement de la syphilis.

Le public est instamment prié de ne pas confondre la pharmacie de M. Lepère avec celle qui est à côté.

Pour distinguer la *Mixture brésilienne de Lepère*, d'une foule de contrefaçons, et pour la sûreté des malades, le cachet et la signature de M. Lepère sont apposés sur chaque mixture sortant de sa pharmacie.

PARAGUAY-ROUX. — BREVETE DU ROI.

Un morceau d'amadou imbibé de *Paraguay-Roux*, et placé sur une dent malade, guérit sur-le-champ la douleur la plus vive et la plus opiniâtre. Le *Paraguay-Roux* ne se trouve à Paris que chez les inventeurs et seuls brevetés, MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens, rue Montmartre, n^o 145, en face la rue des Jeûneurs.

Des dépôts sont établis dans toutes les villes de France et de l'étranger.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

Jugemens de déclarations de faillites du 21 avril 1831.

- Cronier et femme, tenant hôtel garni, rue Dauphine, n^o 31. (J.-c., M. Delaunoy, agent, M. Joreille, Montagne-Sainte-Genève, n^o 5.)
- Bouchar, entrepreneur de charpentes, rue de Sévres, n^o 41, à Vaugirard. (J.-c., M. Paris; agent, M. Moisson, rue Feydeau, n^o 16.)
- Pichard, fabricant de bronzes, faubourg Poissonnière, n^o 76. (J.-c., M. Paris; agent, M. Georges, faubourg Saint-Antoine.)
- De Guerville, tapissier, rue Coquillière, n^o 39. (J.-c., M. Paris; agent, M. Belz, rue Croix-des-Petits-Champs.)
- Gravel, marchand de parapluies, rue de la Madeleine, n^o 16. (J.-c., M. Truelle; agent, M. Fauquet, rue des Fossés-Montmartre.)
- Merrillon, mécanicien, rue du Vieux-Marché-Saint-Martin, n^o 11. (J.-c., M. Truelle; agent, M. Pons, rue Traissonnain.)
- Lepile fils, négociant, rue de Richelieu, n^o 49. (J.-c., M. Truelle; agent, M. Barbier, rue des Bons-Enfans, n^o 24.)

22 avril.

- Guyot, marchand linge, passage Choiseuil, n^o 81. (J.-c., M. Marellot; agent, M. Guichard, rue Montigny, n^o 6.)
- Journet, entrepreneur de charpentes, chemin de ronde de la barrière des Martyrs. (J.-c., M. Vernes; agent, M. Hersent, rue des Marais Saint-Martin, n^o 11.)
- Brechon, marchand de papiers peints, boulevard Saint-Martin, n^o 53. (J.-c., M. Luchemay; agent, M. Dauphin, rue Saint-Bernard, n^o 26.)

BOURSE DE PARIS, DU 23 AVRIL.

AU COMPTANT.

5 p. 99 86 f 80 95 87 f 86 f 90 87 f 10 86 f 90 87 f 86 f 90 80 90 75 65 75 85
70 60 70 65 70
Emprunt 1831, 86 f 90.
4 1/2 100 79 — 4 0/10 72 f.
3 1/2 100 75 65 60 40 35 60 70 65 60.
Actions de la banque, 1380 f.
Rentés de Naples, 61 f 64 f 55 15 10.
Rentés d'Esp. cortés, 12 1/2 11 1/2. — Emp. roy. 65. — Rente perp 46 45 1/4 1/2
46 47 7/8 47 47 1/8 11 1/2 11 1/2 11 1/2

A TERME.

	per cours	pl. haut.	pl. bas.	dernier.
5 0/10 fin courant	86 50	86 80	86 50	86 55
Emp. 1831.	86 90	86 90	86 75	86 75
3 0/10	58 7 1/2	58 9 1/2	58 30	58 65
Rentés de Nap.	64	64 25	64	64 25
Rentés perp.	46 3/8	47 1/2	46 3/4	47 1/2

Enregistré à Paris, le
folio case
Reçu un franc dix centimes

